



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Séance du Conseil Municipal du 4 Mars 2021

SOMMAIRE

Préambule	p.3
Le contexte général	p.4
Le contexte économique et financier	p.4
La loi de finances 2021 et son incidence sur la commune	p.4
La situation financière de la commune	p.6
Les recettes de fonctionnement	p.6
Les dépenses de fonctionnement	p.7
L'épargne nette	p.9
Les dépenses d'équipement	p.9
L'endettement	p.10
Les orientations budgétaires 2021	p.12
Les grandes masses du budget 2021	p.16
Les engagements pluriannuels	p.18
Annexe	p.20
Les données relatives aux ressources humaines	p.20
Les données relatives à la dette	p.25

Préambule

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune préalablement au vote du budget.

Dans les deux mois précédant le vote du budget, le débat d'orientation financière est une étape obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants.

Le contenu de ce rapport est défini par l'article D 2312-3 du code général des collectivités territoriales. Il doit comporter au moins les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont il est membre*
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme*
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget*

Ces trois éléments permettront d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le budget.

De plus dans les communes de plus de 10.000 habitants, il est nécessaire que ce rapport comporte les éléments suivants : structure des effectifs, le montant des dépenses de personnel avec les éléments suivants (traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature), la durée effective du temps de travail.

Ce rapport portera sur :

- le contexte économique et financier dans lequel s'inscrit le budget 2021*
- des éléments sur la situation financière de la collectivité*
- les orientations budgétaires 2021*
- les grands masses du budget 2021*
- des éléments relatifs aux ressources humaines et à la gestion de la dette.*

Le contexte général

Le contexte économique et financier

Le budget 2021 est élaboré dans un contexte financier et économique marqué très fortement par la crise sanitaire qui a frappé tous les pays et notamment la France.

Le Produit Intérieur Brut a lourdement chuté, une baisse de 11 % est annoncée pour l'année 2020. Les effets du plan de relance et la reprise économique, et sous réserve de nouvelle période de confinement stricte, devraient faire remonter la croissance de 8 % en 2021. Un retour au niveau d'activité de fin 2019 n'est pas annoncée avant 2022 au mieux.

Le taux de chômage a fortement augmenté, atteignant 9,7 % en 2020.

La dette publique a progressé de plus de 15 points sous l'effet des déficits abyssaux, elle devrait frôler les 120 % du PIB et ne devrait selon les économistes retrouver son niveau d'avant crise au mieux vers 2025.

Ce contexte économique national a eu des répercussions sur les recettes des communes (perte de recettes du fait des activités) et sur les dépenses avec l'obligation d'aménager les sites et de doter de tous les agents de kit de protection.

La loi de Finances de 2021 et son incidence sur les communes

La loi de finances 2021 confirme la suppression de la taxe d'habitation pour tous à l'échéance 2023. Début 2021, les 20 % des foyers fiscaux payant encore de la taxe d'habitation verront s'appliquer une exonération de 30 % pour cette année, puis de 65 % en 2022 pour ne plus rien payer en 2023.

Seules les maisons secondaires continueront à être soumises à la taxe d'habitation et ce n'est que sur ces seules taxations que les communes conservent un pouvoir de taux qui ne pourra être mis en œuvre qu'à partir de 2023.

Pour compenser cette absence de produit au titre de la taxe d'habitation dans les budgets communaux, le législateur a transféré aux budgets des communes le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu par le département.

Si le produit de ce transfert est supérieur à la perte de recettes au titre la taxe d'habitation, il sera fait application d'un coefficient correcteur dit « CoCo ». Si le gain est supérieur à 10.000 € et en cas de perte de ressources il y a une compensation par l'application de ce coefficient correcteur en fonction des bases 2020 et du taux voté en 2017. S'il y a eu des augmentations de taux entre 2017 et 2020, elles ne seront pas prises en compte par ce coefficient correcteur. Pour Saint Jean de Vedas ce coefficient serait de 0.87, soit un transfert de foncier départemental supérieur aux pertes de produit de taxe d'habitation.

Par ailleurs les valeurs locatives servant au calcul de la taxe d'habitation sont gelées pour cette année 2021. Il en sera de même pour 2022.

La revalorisation des bases servant à l'assiette de la taxe foncière sera quasi nulle (0.2 %) pour cette année 2021. Concernant la taxe foncière bâtie payée par les établissements industriels, il est prévu une diminution de 50 % de la valeur locative des bâtiments utilisés dans le cadre de ces activités, la perte de produit fiscal sera compensée par l'Etat sur le stock comme sur la dynamique de cette assiette mais pas sur le taux (le taux de référence serait celui de 2020). Il résulte de cette réforme une érosion de l'effet taux sur les produits à percevoir auprès des établissements industriels, réforme qui impactera différemment les communes en fonction du poids que représentent ces établissements et leur dynamique dans les bases de la taxe foncière des propriétés bâties.

Outre cette confirmation de la suppression de la taxe d'habitation à l'échéance de 2023, la loi de finances s'inscrit dans le prolongement du plan de relance annoncé le 3 septembre 2020. Ce plan mobilise 100 milliards d'euros dont 40 milliards de contributions européennes pour soutenir l'économie et la cohésion sociale, avec pour objectif de relancer et de transformer l'économie du pays.

Ce plan de 100 milliards est découpé en trois grands volets : transition écologique pour 30 milliards d'euros, compétitivité des entreprises pour 34 milliards d'euros et cohésion sociale et territoriale pour 36 milliards d'euros.

De nombreux projets municipaux pourront être fléchés sur ces cofinancements et notamment sur le volet transition écologique qui comprend la rénovation énergétique, la biodiversité, la lutte contre l'artificialisation, les infrastructures et les mobilités vertes.

Enfin, concernant les concours financiers de l'Etat auprès des collectivités et notamment des communes, les enveloppes sont globalement maintenues, avec un montant de 26.7 milliards d'euros. Dans cette enveloppe, il est dédié environ 7 milliards d'euros pour la dotation forfaitaire des communes.

Pour la ville de Saint Jean de Védas, après la perte de la dotation de solidarité rurale en 2020, la dotation au titre de la DGF devrait s'établir autour de 25 000 €.

La grande nouveauté sur les concours financiers de l'Etat est l'automatisation du FCTVA. Cette réforme entrera progressivement en vigueur à compter de 2021. Cette automatisation s'appliquera pour la commune sur le versement 2023 du fait que la récupération de la TVA se réalise à N+2. Cette automatisation a rendu inéligible au FCTVA entre autres les dépenses liées à l'achat de logiciels ou encore les dépenses liées à la réalisation des documents d'urbanisme ou à la numérisation du cadastre.

Enfin, la loi de Finances donne aussi la possibilité d'augmenter le taux communal de la taxe d'aménagement jusqu'à 20% dans certains secteurs pour la réalisation de travaux substantiels de voirie/réseau, de restructuration ou de renouvellement urbain visant à renforcer l'attractivité des zones concernées et réduire les incidences liées à l'accroissement local de la population.

La situation financière de la commune fin 2020

La situation financière de la commune se caractérise par :

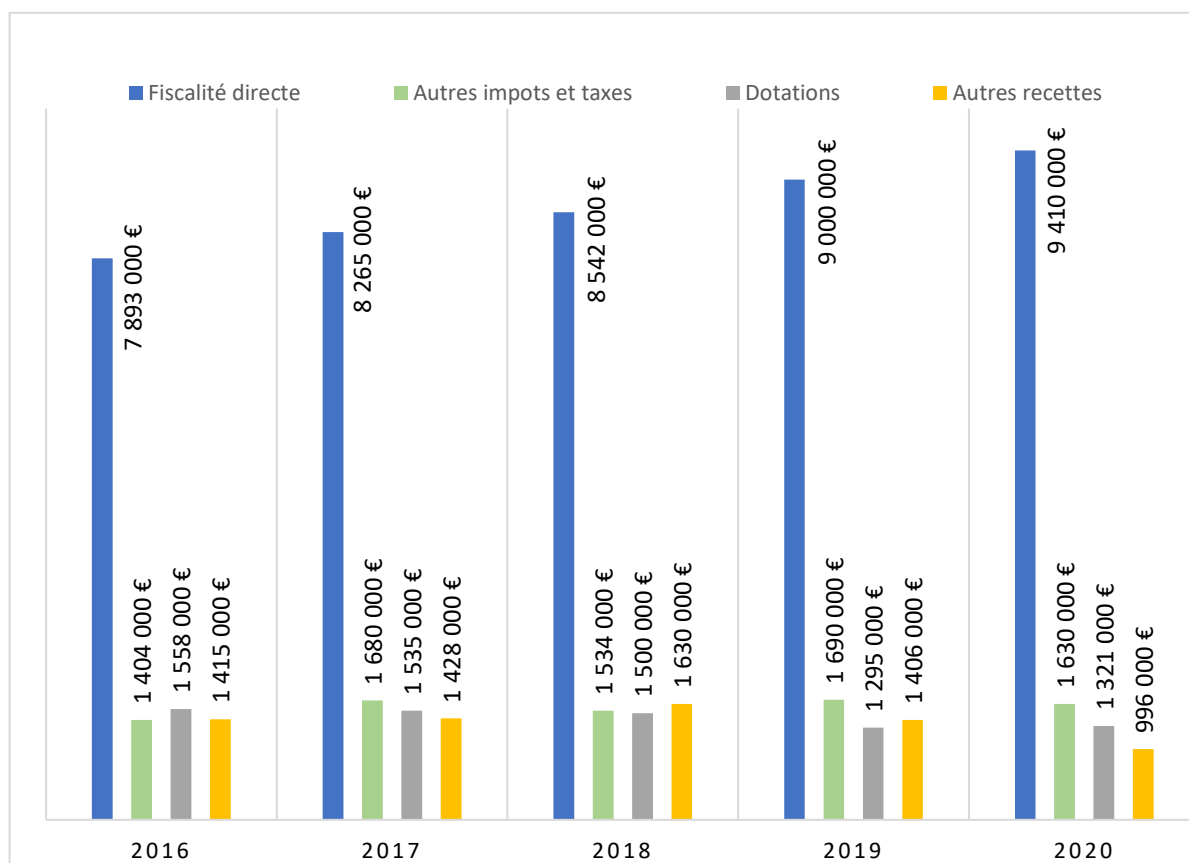
- des recettes de fonctionnement qui évoluent moins vite que la progression des dépenses de fonctionnement depuis trois exercices budgétaires
- une dynamique fiscale soutenue du fait des constructions neuves et une progression des droits de mutation
- un désendettement progressif et un niveau d'endettement modéré

1/ Des recettes de fonctionnement impactées par la crise sanitaire

Les recettes de fonctionnement de la commune ont été lourdement impactées par la baisse des recettes liées à la crise sanitaire (perte de 400.000 € au titre des recettes d'activités) et la fin de l'éligibilité de la commune à la Dotation de Solidarité Rurale (perte de 118.000 € en 2020). Ces recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à fin de 2020 à plus de 13.7 millions d'euros, soit une baisse de 0.57% par rapport à 2019.

Cependant, le produit de la fiscalité communale enregistre encore cette année une évolution très positive de plus 4.5% grâce à l'augmentation physique des bases et à la revalorisation des valeurs locatives, à taux constants.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement (K€)	12 392	13 645	13 568	13 778	13 700
Taux d'évolution		10,11%	-0,56%	1,55%	-0,57%

*données CA

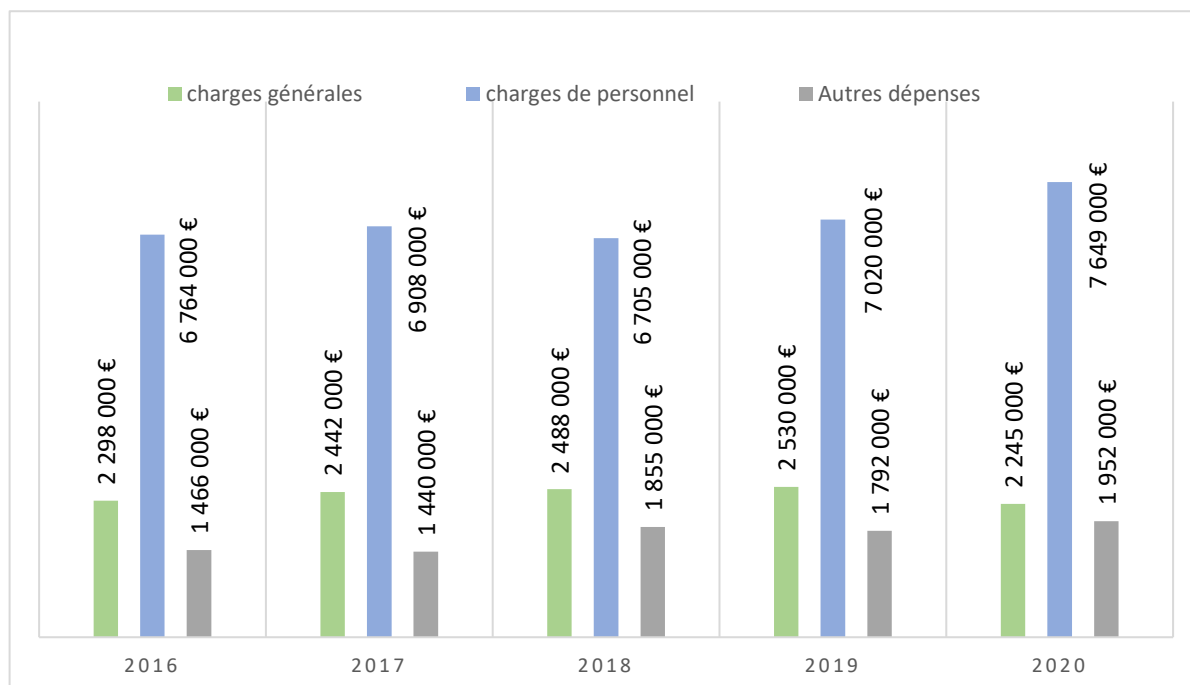
2/ Des dépenses de fonctionnement avec une évolution nécessaire pour répondre aux besoins

L'année 2020, du fait de la crise sanitaire, a contraint la commune à réaliser des dépenses exceptionnelles au niveau du fonctionnement. Sur cet exercice plus de 164.000 € furent consacrés à l'achat de matériel de protection des agents (99.210 €) et à l'aide économique pour les acteurs du territoire communal (64.000 €).

Ces dépenses 2020 intègrent en année pleine les recrutements effectués en 2019 (16 ETP) et les nouveaux services publics déployés. La progression de la masse salariale constatée sur l'exercice 2020 relève principalement des impacts des recrutements antérieurs. En effet les effectifs n'ont pas varié

entre 2019 et 2020 soit 249 agents titulaires et contractuels. Il a par ailleurs été versé aux agents la prime Covid 19 pour tous ceux qui étaient en activité lors de la première période de confinement.

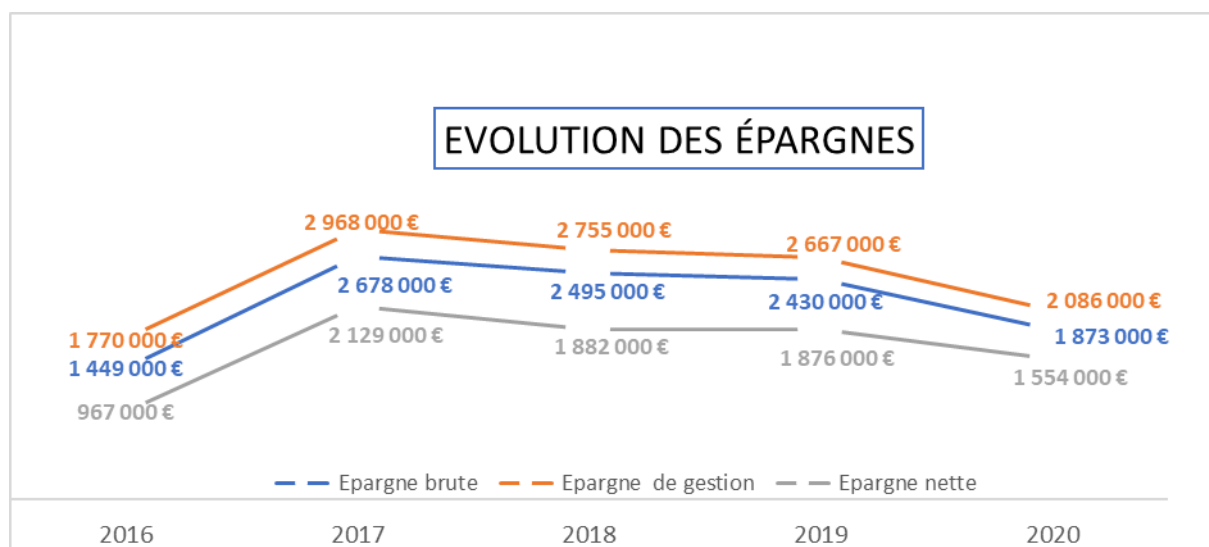
EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement (K€)	10 943	10 968	11 073	11 347	11 827
Taux d'évolution		0,23%	0,96%	2,47%	4,23%

*données CA

3/ Une épargne maintenue à un niveau élevé



L'épargne brute correspond aux recettes de fonctionnement dégagées chaque année pour financer le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'investissement.

L'épargne nette correspond à l'excédent de fonctionnement (épargne brute) diminué des remboursements en capital de la dette. Elle détermine le montant net d'autofinancement dégagé chaque année pour investir.

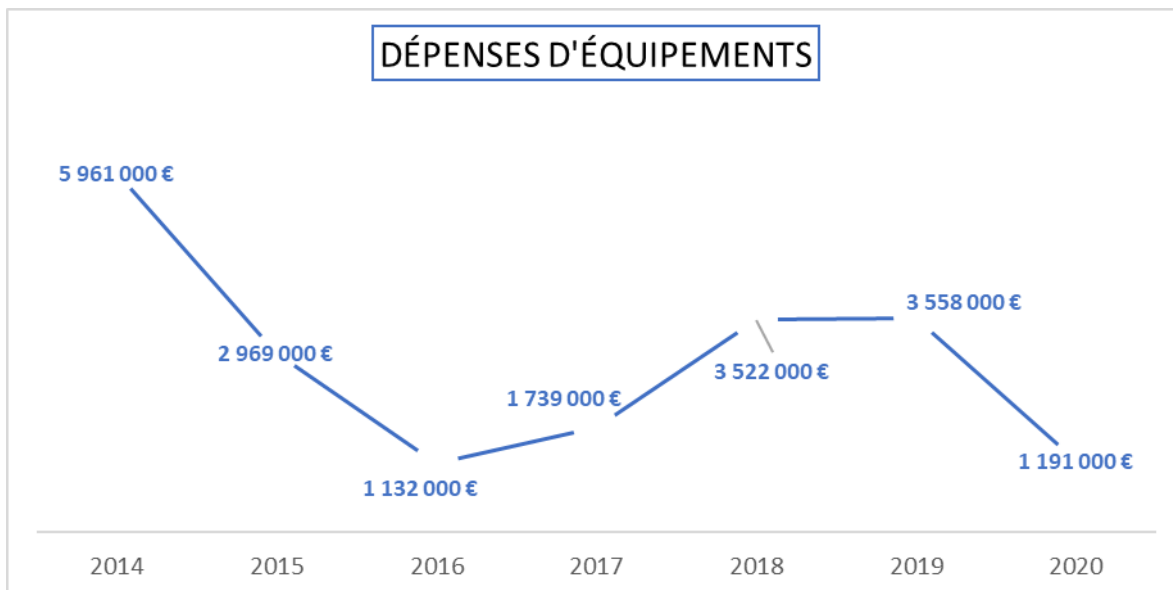
Ces deux indicateurs restent à un niveau élevé malgré une légère érosion du fait de la crise sanitaire et le fait que, depuis 2018, les dépenses de fonctionnement progressent plus vite que les recettes de fonctionnement.

Ces indicateurs montrent que la commune dispose de marges pour investir et renforcer certaines politiques publiques au bénéfice des védasien.

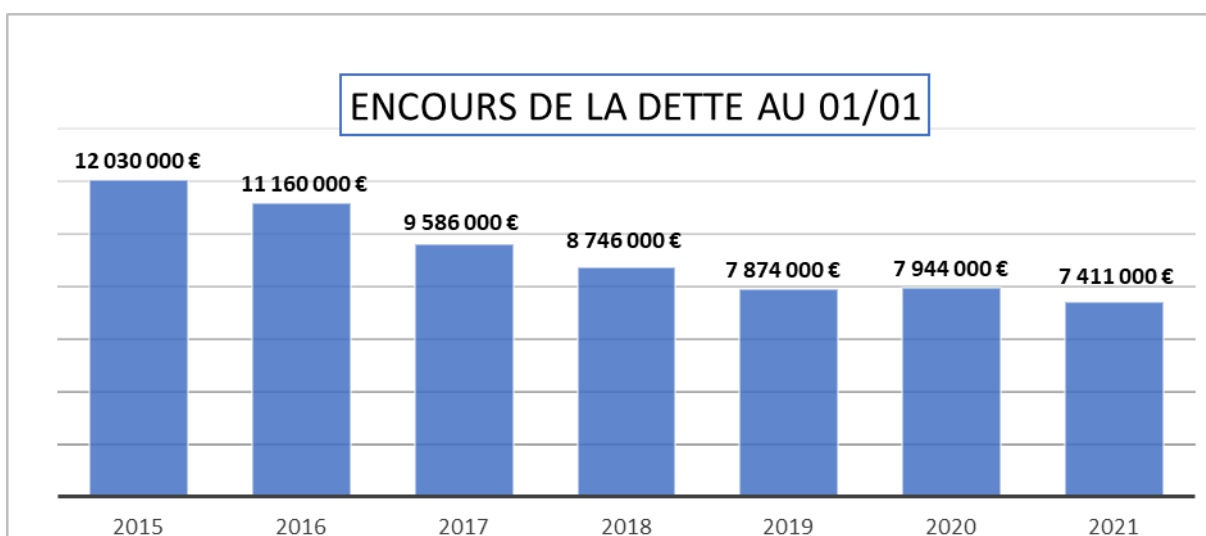
4/ Une année de transition au niveau des dépenses d'investissement

Par le report du deuxième tour des élections municipales et le changement de municipalité, cette année 2020 est une année de transition au niveau des programmes d'investissement. Les premiers grands programmes d'investissement de la nouvelle équipe municipale débuteront avec le budget 2021.

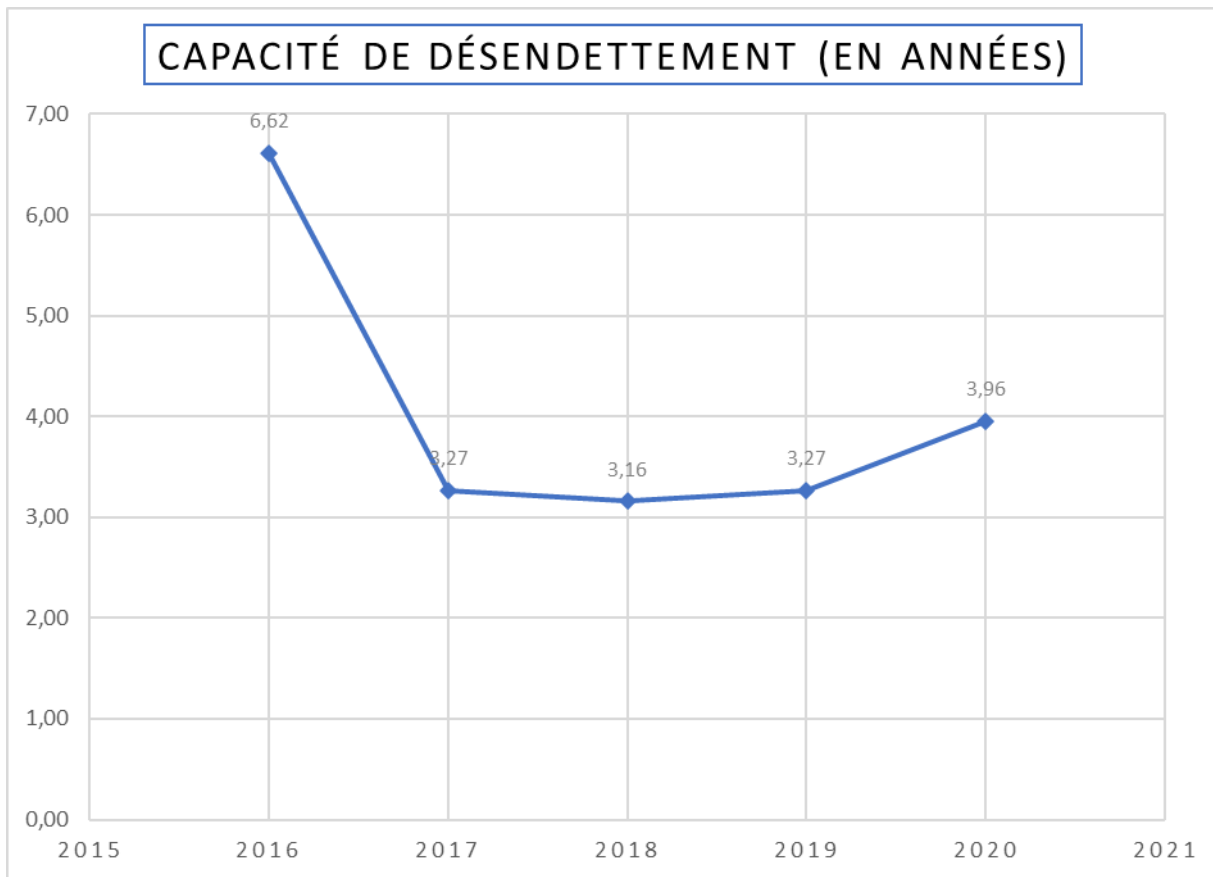
De ce fait les dépenses d'investissement se sont limitées à la remise à niveau des équipements municipaux pour un montant global de 1.191.112 €. Cette situation permettra de reconstituer pour partie le fonds de roulement qui était fin 2019 à un niveau bien trop faible par rapport au budget de la commune. Actuellement d'environ 200.000 €, il devrait être de 1 million d'euros fin 2020.



5/ Une commune qui se désendette



L'encours de dette de la collectivité s'établit à 7 411 000 € au 01 janvier 2021. Cet encours est en diminution du fait de l'absence de souscription d'emprunt en 2020. Cet encours permet d'envisager une politique d'investissement volontariste dans les années futures.



La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser son encours de dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute. Aujourd'hui les seuils d'alerte sont compris entre 10 et 12 ans.

La capacité de désendettement de la commune de Saint Jean de Védas est très nettement en deçà du seuil d'alerte se situant fin 2020, malgré les impacts de la crise sanitaire, à 4 ans.

Les orientations budgétaires 2021

Le budget 2021, premier budget de notre mandat sera

- **Ambitieux en inscrivant la commune dans une politique volontariste pour la ville de demain ;**
- **Responsable et rigoureux avec une gestion budgétaire réaliste, et prudente sur l'utilisation des deniers publics et sans augmentation de la fiscalité ;**
- **Solidaire et protecteur en accompagnant la population la plus fragile ;**
- **Moderne en proposant des projets innovants pour répondre aux défis la transition climatique et écologique.**

Au niveau de la section de fonctionnement, la budget primitif 2021 s'équilibrera à 14,8 millions d'euros.

Côté dépenses,

Pour le chapitre 011, relatif aux charges à caractère général, la prévision budgétaire s'établirait à la somme d'environ 2.670.000 €, cette somme comprend les achats de repas pour les différentes structures, les charges liées aux différents fluides, l'entretien des bâtiments, les charges de maintenance, les fournitures de petit équipement.

Pour le chapitre 012, relatif aux frais de personnel, la prévision budgétaire est de 8.100.000 €. Cette prévision intègre sur une année pleine tous les postes budgétés au 1^{er} janvier 2021 et les créations de postes envisagées à la différence ce qui avait été fait en 2020 lors de l'élaboration du budget 2020.

Ces créations reprennent soit les perspectives d'évolution des services municipaux définies en Mars 2018, soit les orientations de l'équipe municipale. Il s'agira donc de recruter pour cette année 2021 deux agents pour la police municipale, un informaticien, un chargé de projet pour la maison de la nature et de l'environnement, une psychologue à mi-temps, un agent chargé de la police de l'urbanisme. Par ailleurs pour répondre à la problématique de l'emploi des jeunes, il sera étudié la possibilité de recruter des personnes sous forme d'apprentissage et également en emploi civique. Un travail sera, également, lancé pour une réforme du régime indemnitaire en corrélation avec les obligations légales résultant du RIFSEEP. Une fois ce travail établi, un montant sera défini pour augmenter le régime indemnitaire des agents sur plusieurs années.

Pour le chapitre 65, « autres charges de gestion courante », la prévision serait de 621.000 €. Outre les indemnités des élus pour 130.000 €, ce chapitre prévoit principalement une somme de 160.000 € pour soutenir le fonctionnement des associations et leurs projets, 58.000 € pour les coopératives scolaires et 100.000 € au titre du versement pour les OGEC, 40.000 € pour le CCAS et aussi 20.000 € pour les créances devant être admises en non-valeur.

Pour le chapitre 66, « charges financières », la prévision serait de 200.000 €, elle correspond uniquement aux intérêts des emprunts en cours.

Pour le chapitre 014, « Atténuation de produits », la somme serait de 1.086.200 €, elle comprend l'attribution de compensation versée à la métropole et le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU du fait du déficit de logements sociaux.

Pour le chapitre 67, « charges exceptionnelles », la prévision serait de 28.000 €.

Enfin, il serait dégagé au titre de la dotation aux amortissements et du virement à la section d'investissement plus de 2 millions d'euros pour financer des dépenses d'investissement et le capital de l'emprunt, somme en progression par rapport à 2020.

Côté recettes

Le chapitre 70, « produits des services », s'établirait à la somme de 990.000 €, il comprend principalement les recettes provenant des structures municipales (cantines, crèche, garderies, centre de loisirs,...)

Le chapitre 73, « Impôts et taxes », s'élèverait à la somme de 11.702.300 €, en nette progression par rapport à 2020. Cette progression s'explique par la poursuite de la dynamique fiscale notamment par l'ouverture du pôle santé et le dynamisme des droits de mutation. La fiscalité sera par ailleurs comme expliquée précédemment impactée par la réforme fiscale sur la taxe d'habitation et les compensations attribuées.

Le chapitre 74, « dotations, subvention et participations », s'établirait à la somme de 1.186.000 €, en net recul par rapport à 2020 car ce budget 2020 avait intégré sur ce chapitre la dotation de solidarité rurale pour 115.000 € alors que la commune n'y était plus éligible. On constate aussi une baisse des participations reçues de la CAF du fait de la moindre fréquentation des différentes structures en 2020 en raison de la crise sanitaire.

La somme prévisionnelle pour le chapitre 75, « autres produits de gestion courante », sera de 370.000 €, ce chapitre enregistre les loyers perçus par la commune au titre de ces immeubles et de l'occupation de son domaine public.

Le chapitre 77, « produits exceptionnels », s'établira à la somme de 110.000 €, cette somme correspond en majorité au mécénat pour le « festin de pierres ».

Enfin le chapitre 013, « atténuation de charges », s'établirait à 200.000 €, cette somme correspond aux remboursements de salaires pour les arrêts maladie et les décharges syndicales.

Ces recettes réelles seront complétées par des recettes d'ordre au titre des travaux en régie et de la neutralisation de l'attribution de compensation d'investissement.

Au niveau de la section d'investissement, le budget primitif 2021 s'établirait environ à la somme de 3.570.000 € en opérations réelles dont plus 3.000.000 € d'opérations d'équipement

Préalablement, il est nécessaire de préciser que toutes les opérations majeures d'investissement ayant un caractère pluriannuel seront gérées sous forme d'autorisation de programme/ crédits de paiement. Cette technique budgétaire permet de limiter les recours à l'emprunt pour les seules dépenses d'investissement réalisées dans l'année et d'optimiser les frais financiers. On déconnecte, avec cette procédure, l'engagement comptable de la dépense de l'engagement financier.

Comme il a déjà été précisé en introduction de cette présentation des orientations budgétaires 2021, ce premier budget d'investissement de notre mandat nous permet de lancer les premiers grands chantiers.

Ainsi 2021 sera l'année du lancement du pôle jeunesse afin de permettre à la jeunesse Védasienne de disposer d'un bâtiment moderne et fonctionnel. Après les conclusions du programmiste qui nous permettra de finaliser le projet, suite à sa rencontre avec les différents acteurs, une consultation pour sélectionner un architecte sera lancée. Les premiers travaux débuteront en 2022.

2021 sera aussi l'année de finalisation de la définition des travaux à réaliser pendant l'été 2022 pour l'école des Escholiers. Cette réhabilitation s'inscrit dans la démarche EnergieSprong, modèle de réhabilitation venant des Pays Bas et qui permet en un temps record de réhabiliter des bâtiments en intervenant que sur les aspects extérieurs. Cette réhabilitation a pour objectif de permettre à ce bâtiment d'être en autosuffisance au niveau de ces besoins énergétiques. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le plan de relance adoptée par la France début septembre 2020 et nous avons donc sollicité pour ces travaux des subventions importantes auprès de l'Etat.

Autre chantier majeur de ce début de mandat pour accompagner la pratique sportive, la couverture de trois cours de tennis et la réhabilitation de certains cours en plein air. La consultation des architectes pour ce projet sera lancée dès le vote du budget fin mars afin de pouvoir lancer la réalisation de ce projet au plus vite. Également pour ce projet nous pourrions bénéficier de nombreuses subventions et notamment de la fédération française de tennis du fait du rayonnement de notre club de tennis en Occitanie.

Nous lançons également au cours de cette année 2021, le programme des cours « oasis », soit la désimperméabilisation des cours d'école. Ce projet se veut participatif, toutes les équipes enseignantes mais aussi tous les enfants et les représentants des parents d'élèves sont consultés pour définir les cours d'école de demain, projet qui s'étalera au moins sur 3 exercices budgétaires.

Un axe important de notre programme est l'environnement, la biodiversité et le développement durable. Nous allons donc créer au niveau du domaine du Terral une Maison de la nature et de l'environnement et engager sur plusieurs années une réhabilitation complète du parc du Terral afin que ce parc devienne un lieu « repère » pour les védasiens. Cette politique environnementale sera complétée par la plantation importante d'arbres chaque année sur la commune.

Enfin au titre des grands travaux lancés en ce début de mandat, nous allons répondre à une demande de la gendarmerie d'extension de ces locaux administratifs. Le coût de cette extension sera compensé par une augmentation du loyer annuel versé. Au final ces travaux seront neutres pour les finances de la commune.

Voici pour les grands chantiers de ce début de mandat dont le détail financier sera exposé dans la partie sur les engagements pluriannuels, mais le budget 2021 n'oubliera pas nos obligations de maintenance sur nos bâtiments actuels et sur la nécessité de donner à nos agents les moyens de travailler dans des conditions optimales. Nous serons soucieux tout au long de notre mandat sur la qualité de vie au travail et les conditions d'exercice des missions de chacun.

En 2021, seront budgétés la réhabilitation de la façade du gymnase de la Combe et l'extension de l'ALSH pour 172.200 €, diagnostiqués les problèmes de toiture sur le site de la cantine de Cassin pour 10.000 €, réalisé un sol souple sur l'aire de jeu de Jean Moulin 17.000 €, crée un nouveau colombarium et jardin du souvenir au cimetière de l'Agniel pour 36.000 €, consacré plus de 160.000 € à la rénovation des bâtiments communaux existants. Par ailleurs, 20.000 € pour acheter du matériel pour les différentes

écoles, 60.000 € pour moderniser notre système informatique et renouveler le matériel. Au final ce seront près de 600.000 € qui seront consacrés cette année à la rénovation de nos bâtiments, à l'achat de matériel pour les associations, les écoles et les services communaux. La qualité de vie au travail passe également par la possibilité d'utiliser du matériel performant.

Ces dépenses d'investissement seront complétées par un fonds de concours de 500.000 € au bénéfice de la Métropole pour les grands travaux d'investissement voirie lancés en fin d'année 2020 et qui se termineront au cours du premier semestre 2021, une enveloppe de 30.000 € pour la subvention accordée par la commune pour les achats de vélo et la dotation annuelle de 257.051 € au titre de l'attribution de compensation d'investissement au bénéfice de la métropole.

Enfin le remboursement du capital de la dette pour 2021 sera de 539.000 €.

Pour financer ces grands projets, il ne sera pas fait appel à une augmentation des impôts. Outre l'autofinancement de plus de 2 millions d'euros, nous prévoyons de percevoir 465.000 € au titre du FCTVA et 180.000 € au titre des taxes d'aménagement. Dans l'attente des attributions de subventions que nous inscrirons au budget une fois les notifications reçues, nous équilibrerons ce budget avec un emprunt prévisionnel de 1.1 million d'euros maximum. Cette prévision sera diminuée dès les notifications de subventions reçues.

Synthèse des grandes masses du budget 2021

Evolution prévisionnelle de la section de fonctionnement hors écritures d'ordre

Dépenses de fonctionnement		2020	2021		
Chap.		BP	Prévision BP	Prévision d'évolution	Commentaires
O11	Charges à Caractère Général	2 580 000 €	2 670 000 €	+3.49%	
O12	Charges de Personnel	7 350 000 €	8 100 000 €	+10.20%	+ 5.87% / CA 2020, le budget 2020 avait été sous-estimé
O14	Atténuation de produits	1 060 000 €	1 086 200 €	2.47%	
65	Autres Charges de Gestion	540 000 €	621 103 €	+15%	↗ subventions et participations
66	Charges Financières	225 000 €	198 000 €	- 12%	↘ intérêts d'emprunt
67	Charges exceptionnelles	30 000 €	28 000 €		
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement		11 785 000 €	12 703 303 €	+ 7.79%	

Evolution prévisionnelle de la section de fonctionnement hors écritures d'ordre

Recettes réelles de fonctionnement		2020	2021		
Chap.		BP	Prévision BP	Prévision d'évolution	Commentaires
O13	Atténuations de Charges	120 000 €	200 000 €	+67%	
70	Produit des Services	1 030 000 €	990 000 €	- 4%	Crise sanitaire
73	Impôts et Taxes	10 840 000 €	11 702 300 €	+8%	↗ produit fiscal et droits de mutation
74	Dotations	1 321 900 €	1 186 000 €	- 10%	Perte de la DSR
75	Autres Produits (Revenus des Immeubles)	400 900 €	370 000 €	- 8%	Crise sanitaire
77	Produits exceptionnels	190 000 €	110.000 €		
Total Recettes Réelles de Fonctionnement		13 902 800 €	14 558 300 €	+4.71%	

Comme pour les années précédentes cet accroissement des dépenses supérieures aux recettes est nécessaire pour adapter les services aux besoins de la population et rattraper le retard constaté dans le niveau des différents services. Cet aspect devra être un point de vigilance pour les prochaines années.

Evolution prévisionnelle de la section d'investissement hors écritures d'ordre

Dépenses réelles d'investissement		2020	2021	
Chap.		BP	Prévision BP	Commentaires
16	Emprunt (capital)	535 000 €	539 000 €	
20	Immobilisations incorporelles	569 800 €	695 325 €	
204	Subventions d'équipement versées	757 051 €	787 051 €	AC d'investissement et Fonds de concours Métropole
21	Immobilisations corporelles	1 109 935 €	855 500 €	
23	Immobilisations en cours		690 000 €	
Total Dépenses Réelles d'investissement		2 971 787 €	3 566 876 €	

Recettes Investissement		2020	2021	
Chap.		BP	Prévision BP	Commentaires
13	Subventions	100 000 €		Subventions inscrites après notification
10	Dotations, fonds divers	2 294 526 €	645 000 €	
16	Emprunts		1 100 000 €	
Total Recettes Réelles d'investissement		2 394 526 €	1 745 000 €	

La comparaison sur le chapitre 10 recettes entre 2020 et 2021 n'est pas pertinente du fait qu'en 2020, il était repris au moment du vote du budget les résultats antérieurs et l'affectation au compte 1068. Cette affectation du résultat venait aussi limiter l'inscription nécessaire au niveau de l'emprunt. Une fois les subventions notifiées, ce recours à l'emprunt sera diminué voire supprimé pour 2021.

Les engagements pluriannuels

La collectivité est engagée dans deux opérations à caractère pluriannuel en ce début d'année 2021, elle concerne le fonds de concours à verser à la métropole pour les travaux de voirie et le projet de la salle des fêtes/Gymnase. La première autorisation de programme devra faire l'objet d'une modification au moment du vote du budget primitif car les crédits de paiement 2020 n'ont pas été appelés par la métropole, le versement se fera uniquement sur l'année 2021.

Quant à la seconde, l'autorisation de programme sera clôturée lors du bilan annuel des AP/CP du fait de l'arrêt de ce projet.

Projet	2020	2021	2022	2023
Travaux voirie	250 000€	250 000€		
Salle des fêtes Gymnase	520 000€	5 050 000€	5 030 000€	

A compter de 2021, tous les projets structurants à caractère pluriannuel seront donc conduits à l'appui d'une autorisation de programme et de crédits de paiement. Cette option permet de limiter les frais d'emprunt. En effet, chaque année, nous n'aurons à équilibrer et donc à financer que les dépenses réalisées et non les restes à réaliser. Cela évitera de mobiliser des emprunts pour financer des restes à réaliser alors que les équipements ne sont pas terminés.

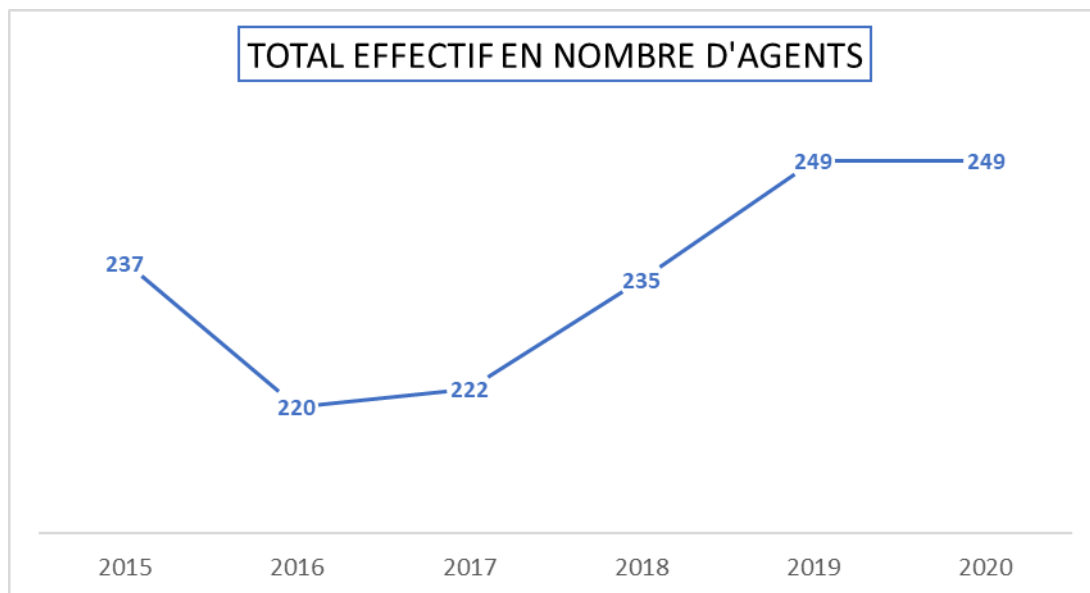
Nous ouvrirons donc lors du vote du budget primitif 2021, des autorisations de programme et crédits de paiement pour les projets suivants : réhabilitation de l'école élémentaire des Escholiers, création des cours Oasis, construction d'un centre de jeunesse, couverture des tennis et rénovation de cours, création d'une maison de la nature et de l'environnement avec le réaménagement du parc du Terral, extension de la gendarmerie.

Projet	2021	2022	2023	2024
Réhabilitation école des Escholiers	250 000 €	1 271 000 €		
Création des cours Oasis	280 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Construction d'un centre de jeunesse	126 000 €	800 000€	790 000 €	
Couverture des tennis et rénovation de cours	306 000 €	1 300 000 €		
Création d'une maison de la nature et de l'environnement et réhabilitation parc du Terral	350 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Extension gendarmerie	28 000 €	300 000 €	150 000 €	

Ces dépenses d'investissement conduites sous pilotage d'AP/CP pourront bénéficier de subventions de l'Etat (DSIL, Plan de relance, DETR), de la Région, du Département, de l'Europe et d'organismes spécialisés comme l'agence de l'eau et l'ADEME.

Annexe 1

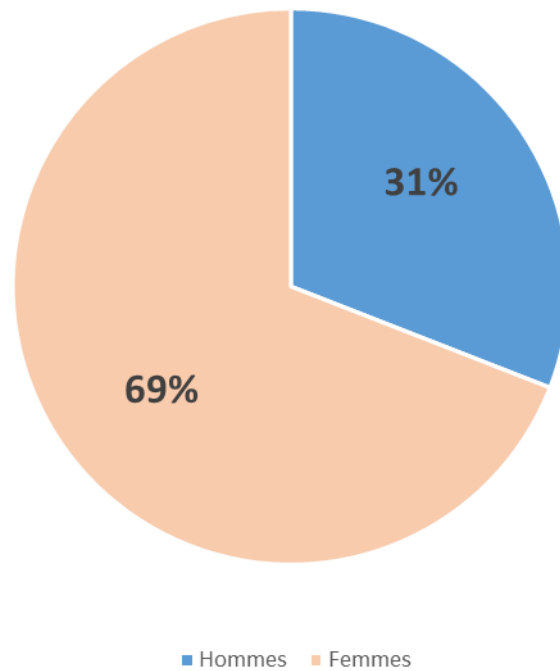
Les données relatives au personnel



Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Titulaires	156	136	132	127	130	128
Non Titulaires	81	84	90	108	119	121
Total effectif	237	220	222	235	249	249

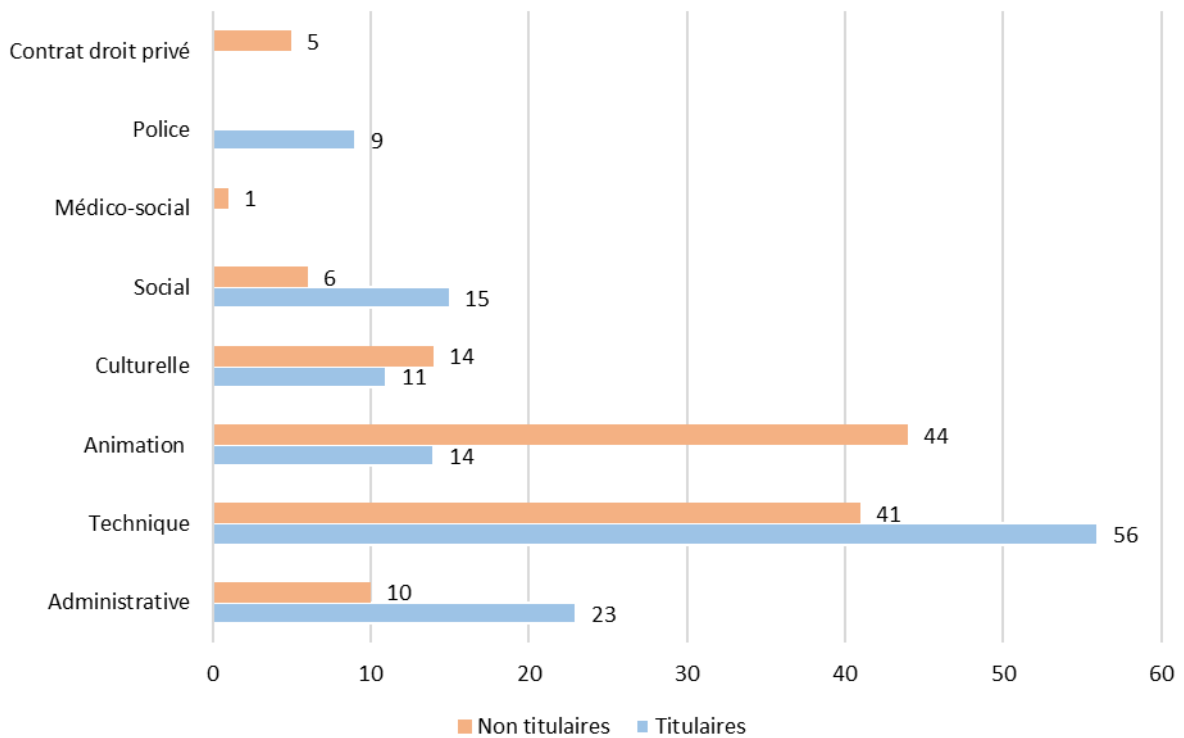
Après une forte augmentation des effectifs au cours de l'année 2019, l'année 2020 a été marquée par une stabilisation de ces derniers. Cette augmentation de 2019 répondait au développement de la population et de la nécessaire adaptation des services municipaux notamment avec l'ouverture d'une école.

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE

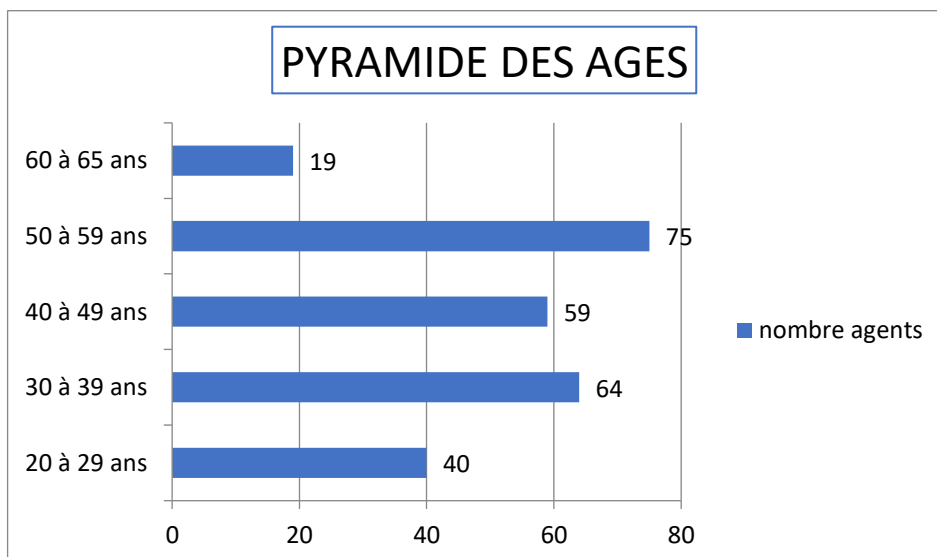
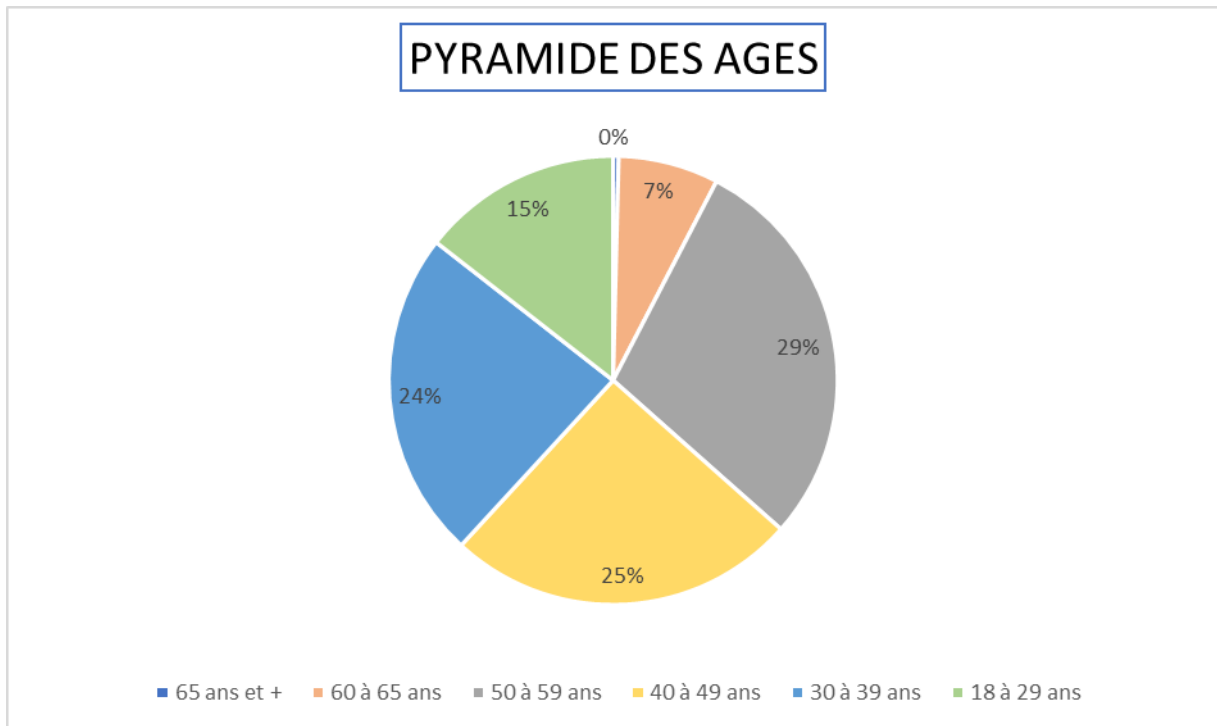


Les agents féminins sont majoritaires au sein de la collectivité avec une forte présence dans les filières sanitaire/social, administrative et techniques.

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR FILIERES

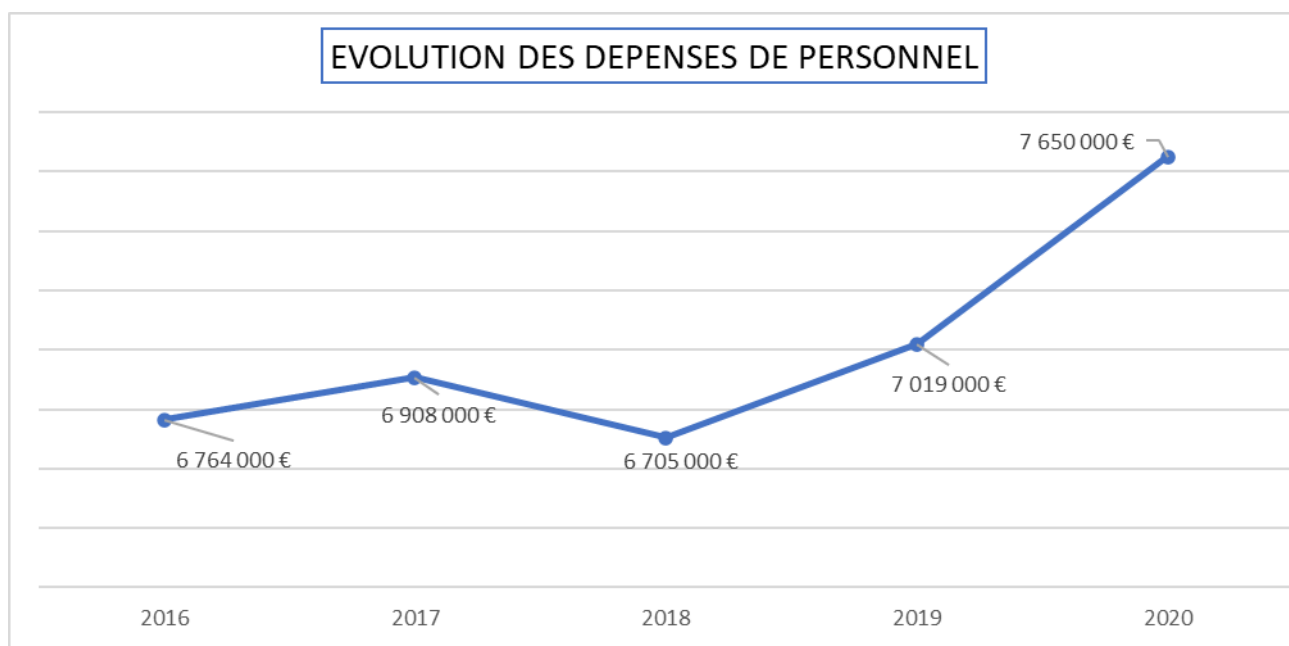


La filière technique est celle qui est la plus fortement représentée : les agents de cette filière sont affectés dans différents services de la commune : services techniques, service scolaires (agents entretien), culturels, informatique.



36% des agents de la collectivité ont plus de 50 ans soit 91 agents ; le vieillissement des agents est à prendre en compte dans le cadre de la gestion des ressources humaines (départ en retraite à anticiper, gestion des remplacements) et des mesures de prévention des risques professionnels (usure professionnelle, restrictions médicales, aménagement de poste...).

Les dépenses de personnel

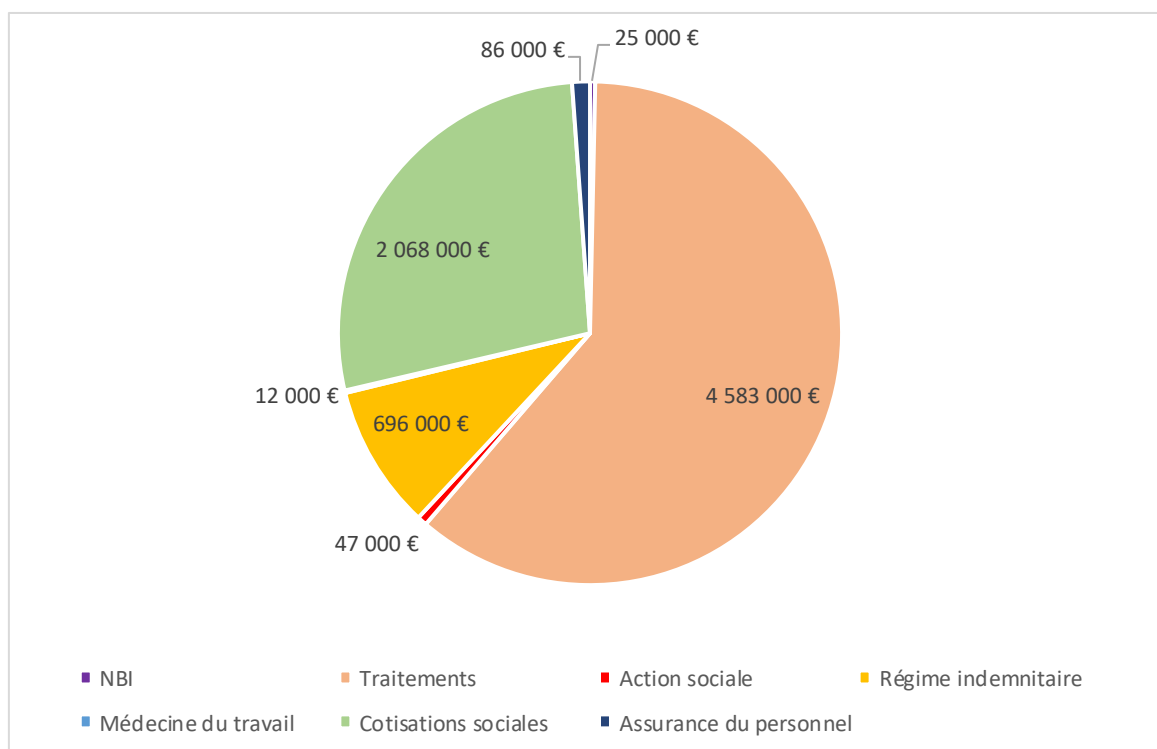


En 2017 et 2018, l'évolution des charges de personnel prenait en compte le transfert du personnel de la médiathèque à la métropole.

En 2019, l'évolution de + 4.7% des charges de personnel s'expliquait par les recrutements réalisés pour renforcer et adapter les services municipaux.

L'évolution 2020 des dépenses de personnel s'explique essentiellement par les recrutements réalisés en 2019 (16 agents) et leur financement sur une année complète.

REPARTITION DES DEPENSES DE PERSONNEL AU 31/12/2020



Un travail sur le régime indemnitaire sera engagé en 2021 pour permettre de résoudre les difficultés rencontrées dans l'application du régime indemnitaire actuel et mettre en application les derniers textes applicables aux différents cadres d'emploi. Par ailleurs ce travail sur le régime indemnitaire s'accompagnera d'une refonte du règlement intérieur.

Le nombre d'heures supplémentaires en 2020 a représenté 1693 heures.

La durée effective du travail

Depuis 2016, les agents de la collectivité travaillent 1607 heures par an conformément au temps de travail légal.

La durée hebdomadaire du travail de droit commun dans la collectivité est fixée à 36 heures.

Néanmoins, le temps de travail hebdomadaire de certains services peut être modulé suivant différents cycles de travail définis par rapport aux nécessités de service : c'est le cas des agents travaillant dans les services scolaires, enfance, culture, police.

Les agents des services techniques et administratifs ont également la possibilité d'aménager leur temps de travail sur la base de 39 heures hebdomadaires avec des jours supplémentaires de RTT en compensation.

Annexe 2

Les données relatives à la dette

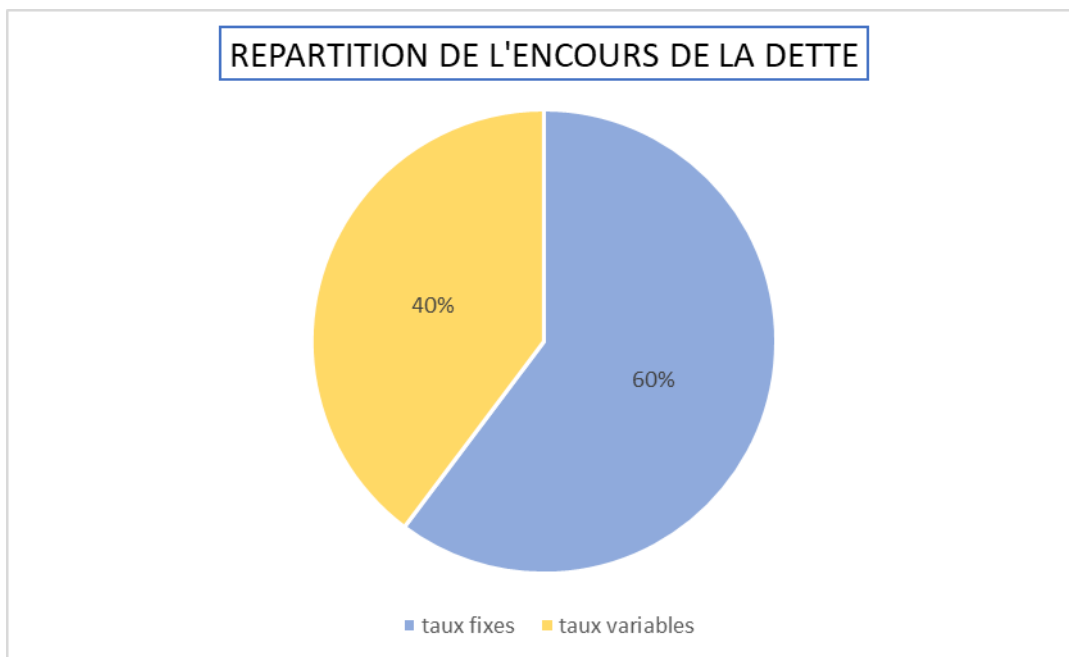
La structure de dette de la collectivité

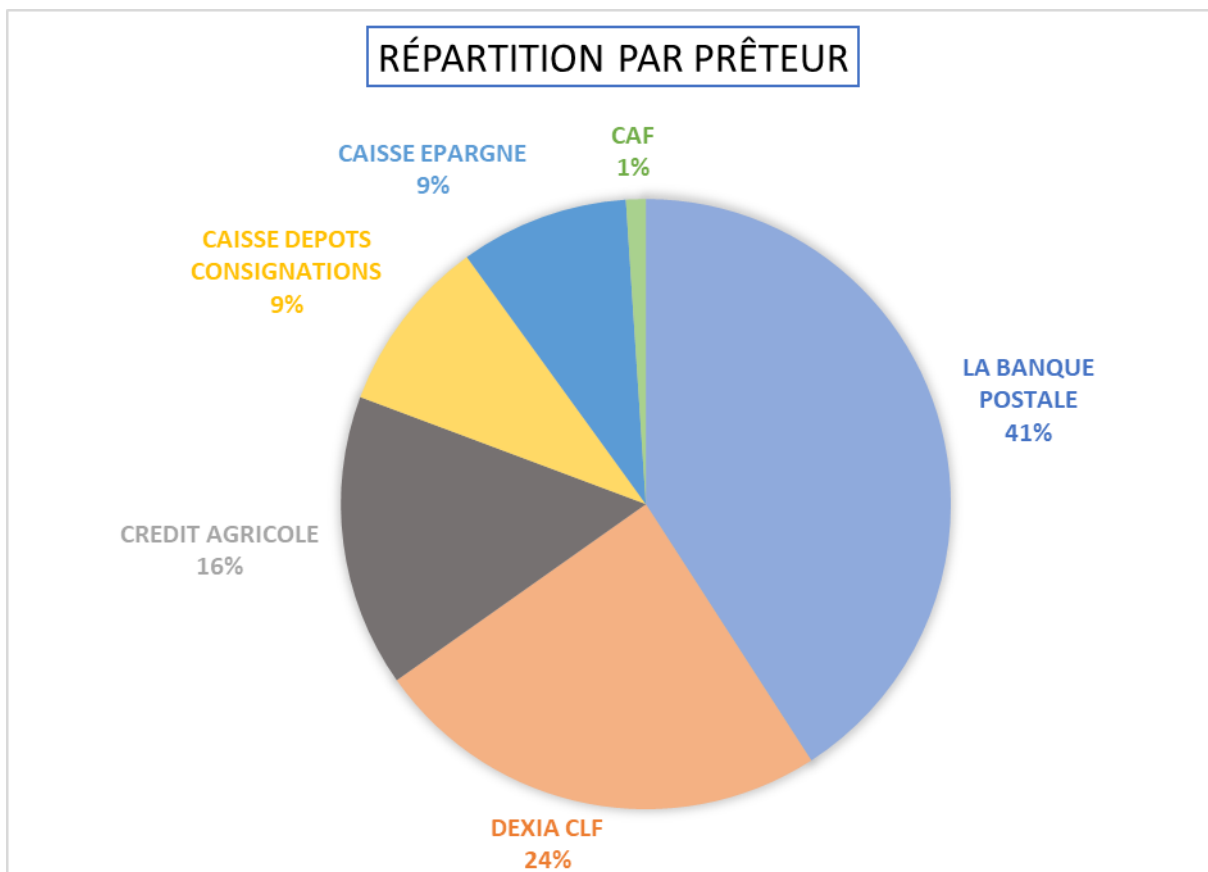
La collectivité dispose d'une structure de dette saine et sans risque : les 12 emprunts en cours sont tous classés A1 (sans risque) selon la charte Gissler.

La dette se compose de 12 emprunts pour un encours au 01 janvier 2021 égal à 7 411 000€.

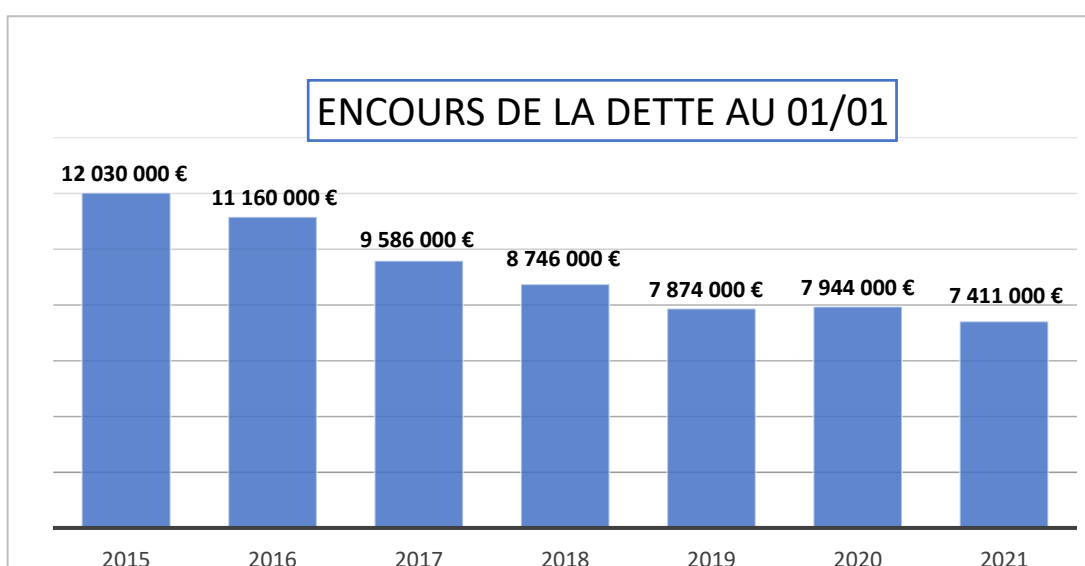
La structure de l'encours montre une gestion prudente de la dette, la Ville étant protégée contre une remontée des taux avec la plus grosse partie de son encours à taux fixe (60%).

La répartition de l'encours entre plusieurs prêteurs permet également de sécuriser la gestion de la dette.





L'évolution de l'encours de dette



La collectivité a contracté un emprunt en 2014 d'un montant de 3 938 000€ puis un emprunt de 800 000 € en 2019.

La durée de vie résiduelle moyenne est de 12 ans et 5 mois, ce qui correspond à une maturité d'emprunt très largement adaptée à la nature des investissements portés par ces financements.

L'extinction de la dette

